

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **jeudi 8 mai 2008**, à 8:30 heures à salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte située au 5, Route Principale Ouest à La Pêche.

**Présences : M. Robert Bussière, maire,
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Christian Blais, conseiller
M. Yves Doyon, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
Mme Sandra Martineau, Resp. des finances**

Absent : M. Michel Gervais, conseiller

Chemins des Érables, Shouldice et Maclaren, Beurrerie

08-265

**Proposé par : Robert Bussière
Appuyé par : Unanimité**

Attendu que le ministère des transports a modifié, à l'automne dernier, la charge maximale du pont Gauvreau situé sur la Route 366 dans le secteur de Ste-Cécile de Masham ;

Attendu que la limitation de cette charge par le Ministère des transports impose donc aux transporteurs par camions lourds à emprunter une route alternative ;

Attendu que ladite route alternative empruntée par les camionneurs s'avère être des chemins municipaux soit les Chemins des Érables, Shouldice et Maclaren et de la Beurrerie dans leurs totalités ;

Attendu que ces chemins n'ont pas été conçus pour permettre le transport par camion lourd ;

Attendu que les camions lourds ont endommagé, à plusieurs endroits, les chemins mentionnés menaçant ainsi la sécurité des résidents et des usagers des chemins ;

Attendu que pour assurer la sécurité de la population, il devient urgent que la Municipalité de La Pêche intervienne dans ce dossier ;

Il est résolu d'informer le Ministère des transports de l'adoption de la présente résolution et d'exiger qu'il assume financièrement tous les coûts de réparation et d'entretien pour remettre ces chemins (Beurrerie, des Érables, entre Shouldice et MacLaren) dans les conditions qui prévalaient avant la fermeture du pont Gauvreau.

Il est également résolu, qu'advenant le refus du MTQ de s'engager par écrit, avant le 12 mai 2008, à assumer tous les frais d'entretien et de réparation des chemins, de fermer la circulation et le transport par véhicules lourds sur le chemin des Érables, à partir du chemin McCrank (secteur Masham) jusqu'à l'intersection de la route 105 (secteur Alcove) et les chemins Shouldice et MacLaren dans leur totalité et ceci pour assurer la sécurité des résidents et des usagers de la route et pour remettre ces chemins dans l'état qu'ils étaient avant la fermeture du pont Gauvreau.

Il est finalement résolu d'autoriser l'installation de signalisation d'urgence sur lesdits chemins.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Chemin de la Rivière

08-266

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu qu'une partie du talus adjacent au chemin de la Rivière s'est affaissé entre le 98 et le 155 Chemin de la Rivière ;

Attendu que la firme d'experts-conseils TecSult a reçu un mandat, en 2005-2006, pour la réalisation d'une étude et d'un rapport géotechnique relativement aux travaux de stabilisation des berges d'une autre partie située plus au sud du chemin de la Rivière, soit entre les adresses 67 et 79, Chemin de la Rivière ;

Il est résolu de mandater la firme d'experts-conseils TecSult à réaliser une nouvelle étude et rapport géotechnique ainsi que les plans et devis relatifs aux travaux de stabilisation des berges sur le chemin de la Rivière et de présenter les demandes d'autorisation nécessaires auprès des autorités compétentes pour un montant maximal de 35 000 \$;

Il est également résolu de fermer le chemin à la circulation de tout véhicule lourd et ce, jusqu'à nouvel ordre. Le service des travaux publics installera la signalisation appropriée et enverra une note explicative aux résidents du secteur à cet effet.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-320-00-721 – biens durables, infrastructures voirie

Il est de plus résolu d'autoriser un transfert budgétaire de 20 000 \$ du poste 02-320-00-621, concassé, gravier, sable etc. au poste 22-320-00-721, biens durables, infrastructures voiries.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-267

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que la séance soit levée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Charles Ricard
Secrétaire trésorier